

Anna Bochnakowa
Kraków

LA QUESTION DE L'ATTRIBUT ETHNIQUE (VINGT ANS APRÈS)

Il est difficile, voire risqué de reprendre un sujet de réflexion vingt ans après l'avoir effleuré (Bochnakowa 1995a) et puis approfondi (Bochnakowa 1995b)¹. Il s'agit de la nature de l'attribut ethnique dans *Mon père est F/français* qui m'a paru intéressante, car identifiée différemment – adjectif ou substantif – par les utilisateurs du français qui étaient mes informateurs, ainsi que par certains linguistes qui, dans leurs ouvrages, s'étaient prononcés sur la question. Les manuels de français langue étrangère donnaient des informations contradictoires, sans la moindre explication². Je tiens à préciser que j'ai postulé, et le maintiens, que l'attribut dans l'exemple cité était un substantif et devrait donc prendre la majuscule. J'ai décidé maintenant de reprendre la question et vérifier la pratique dans quelques manuels et grammaires de français publiés après 1995.

Conformément à la règle, toujours en vigueur, donnée par les grammaires du français, le substantif *Français*³ prend la majuscule et l'adjectif *français* ne la

¹ Dans les Mélanges offerts à M. Mańczak en 1995, *Munus amicitiae* (Bochnakowa 1995a), j'ai publié une modeste contribution présentant la question de l'attribut ethnique à la lumière d'une enquête menée auprès d'une centaine d'étudiants de l'Université Paul Valéry à Montpellier et dans un article paru dans la *Revue Roumaine de la Linguistique* (Bochnakowa 1995b), j'ai cité quelques opinions des grammairiens et linguistes sur la catégorie grammaticale de l'attribut ethnique.

² Dans l'un d'eux : *Archipel* (Unités 1 à 7) par S. Courtillon et S. Raillard (Paris : Didier, 1982), p. 32 : *Il est anglais ? Non. Il est Norvégien*. D'autres exemples (toujours avec majuscule) se trouvent pp. 17, 189, 190. J'ai donné des références d'autres manuels dans Bochnakowa 1995b : 191, note 2.

³ « Nom associé au nom propre », comme le définit, entre autres, *Le bon usage* (2011 : 96), à la différence d'un « véritable nom propre », et recommande la majuscule pour le nom d'habitant d'un pays ou d'une ville, admettant pourtant la minuscule, si l'ethnique est attribut !

prend pas à l'initiale. Autrement dit, déjà la graphie de l'attribut devrait signaler sa classe grammaticale et permettre de distinguer l'adjectif *français* 'relatif à la France' du substantif *Français* 'citoyen français, homme de nationalité française'⁴. En italien et en espagnol, par exemple, aussi bien le nom que l'adjectif ethniques s'écrivent avec une minuscule, et en anglais, tous les deux avec une majuscule. Dans ces langues donc, la graphie ne peut pas être indicatrice de la nature du lexème.

Autant un Polonais dispose, dans sa langue, de deux formes distinctes correspondant respectivement au substantif (*Polak*) et à l'adjectif (*polski*)⁵ provenant du nom du pays, autant un Français (tout comme un Italien ou un Espagnol) se sert dans sa langue d'une forme identique pour le substantif et l'adjectif, et les deux peuvent apparaître dans la fonction d'attribut : *Pierre est Français*⁶ et *Ce film est français*.

Il est généralement connu que l'attribut en français est exprimé le plus souvent par un adjectif : *Pierre est blond*, *Pierre est malade*, *Pierre est paresseux*⁷, ou un participe passé : *Pierre est épuisé*. Dans la langue familière, on admet aussi un adverbe : *Elle est trop !* Mais l'attribut peut très bien être exprimé par un substantif : *Marc est soldat*, *sa femme est infirmière*, *leur fille est étudiante* ou même par un verbe à l'infinitif : *Souffler n'est pas jouer* (pour le dernier exemple : Riegel, Pellat, Rioul 2007 : 32).

Dans mon enquête de 1991 (Bochnakowa 1995a) j'ai demandé d'indiquer la nature de l'attribut (adjectif ou substantif) et son orthographe (minuscule ou majuscule) dans une vingtaine de propositions contenant un attribut exprimé par un adjectif ou par un substantif, ethnonyme ou non. Parmi mes exemples, seulement ceux contenant un nom ethnique en fonction d'attribut étaient pris en compte dans l'analyse des résultats.

J'ai constaté qu'un nombre important⁸ de mes enquêtés ne faisait pas le lien entre la nature grammaticale de l'attribut ethnique et son orthographe.

L'analyse des réponses concernant la nature des autres formes⁹ de l'attribut que les ethniques, notamment les noms de métiers, de confessions, d'options politiques

⁴ À la différence du substantif *français* 'langue française'.

⁵ Dans les deux cas, je ne signale que la forme du masculin.

⁶ Et c'est la graphie que j'adopte systématiquement.

⁷ Les trois mots deviennent substantifs quand on les fait précéder par un article.

⁸ Presque un tiers de mes enquêtés (40 personnes sur 115) ont indiqué l'adjectif *français* employé en fonction de l'attribut dans *Son père est F/français*, à côté, toutefois de 31 personnes considérant l'ethnique comme substantif et mettant la majuscule à *Français*. Dans le troisième groupe de réponses (44) l'emploi de la majuscule n'était pas lié au choix de la catégorie grammaticale de l'attribut et semble donc indiquer l'effacement de la règle d'orthographe imposant la majuscule au substantif *Français* et son absence dans l'adjectif *français* (Bochnakowa 1995a : 12).

⁹ La question de la majuscule n'était évidemment pas pertinente pour les attributs en question.

a permis de remarquer cela : si l'attribut, désignant par exemple un métier, était exprimé par une forme qui ne pouvait être qu'un substantif en français : *médecin*, *architecte*, *cordonnier*, il était identifié comme tel. Cependant, les formes *militaire*, *marin*, *anarchiste*, pouvant être classées tant comme substantifs que comme adjectifs, étaient parfois considérées comme adjectifs, bien qu'elles appellent, tout comme les précédentes, des métiers exercés par le sujet (et cela concerne aussi des confessions, des options politiques, etc.). Il peut paraître surprenant que dans les propositions : *Pierre est marin, militaire, anarchiste*, l'attribut puisse être pris pour un adjectif. Cette constatation pourrait être étendue sur la définition de la nationalité du sujet, exprimée par un ethnonyme. Les noms *Français*, *Italien*, *Polonais* résultent de la substantivation des adjectifs de relation *français*, *italien*, *polonais*, dans ce cas concret des adjectifs ethniques se rapportant à la nationalité (donc connotant les substantifs humains : *le président polonais*, *un délégué espagnol*, *un citoyen italien*) ou à l'origine (animés ou non-animés : *un terrier anglais*, *une voiture française*, *le café brésilien*).

En cherchant une justification de la divergence dans l'identification de la classe des ethnonymes attributs, je me suis tournée vers quelques ouvrages de référence et j'ai publié mes observations dans la *Revue Roumaine de Linguistique* (Bochnakowa 1995b¹⁰). Dans mes conclusions (Bochnakowa 1995b : 198–199), j'ai constaté que plusieurs linguistes admettaient que l'ethnique en fonction d'attribut pouvait être un substantif (Riegel 1985 : 32 ; Arrivé, Gadet, Galmiche 1986 : 84 ; Kupferman 1991 : 70), ils n'insistaient pourtant pas sur la graphie de l'attribut en question. Riegel (1985 : 199) l'écrit avec une minuscule¹¹, ce qui est contradictoire avec son affirmation (Riegel 1985 : 32) ; Kupferman (1991) systématiquement avec une majuscule. Pour Inge Bartning (1984 : 178)¹², l'ethnonyme attribut est un adjectif, elle le note conséquemment avec une minuscule *Il est français*. Les deux solutions semblent être justifiées, si l'on se réfère à une remarque contenue dans *Le bon usage* (2011 : 96) : « Si le mot est attribut, on a le choix : *Son mari était anglais* ou *Anglais* ». Ainsi, le trait formel permettant de distinguer le substantif ethnique et l'adjectif relatif dérivant d'un nom de pays semblait-il être effacé. Par conséquent, la question de l'identification de la catégorie grammaticale de l'attribut ethnique est devenue secondaire¹³.

¹⁰ Parue en réalité quelques années plus tard, mais datée à 1995.

¹¹ Dans la réponse : *Quelle est sa nationalité ? Il est français*.

¹² J'ai présenté les opinions d'Inge Bartning d'une façon plus large dans Bochnakowa 1995b : 195–197.

¹³ Dans mon raisonnement j'admets uniquement la fonction identifiante (du point de vue de nationalité, de métier, etc.) et non pas qualifiante de l'attribut ethnique, j'écarte des exemples du type *Pierre est (très, typiquement) français*, où l'adjectif attribut qualifierait un trait reconnu comme « francité » de Pierre et non pas sa nationalité. Les exemples semblables apparaissent dans les travaux de Riegel (1985) et des autres linguistes.

Mes publications de 1995 ont trouvé une réaction dans une étude de Michel Braud (1995)¹⁴, alors lecteur de français à l'Institut de Philologie Romane de l'Université Jagellonne : *L'attribut ethnique : adjectif ou nom ?* Michel Braud soulève dans son étude les distinctions usuelles entre l'adjectif et le nom (dont l'emploi de la majuscule, l'absence d'un déterminant, la variation en degré, la coordination, etc.), et pose les questions essentielles : nom ou adjectif ethnique considéré d'après la variation en genre, la pronominalisation, etc. Le raisonnement de Braud aboutit à l'identification de l'attribut dans *Pierre est français/Français* comme appartenant à la classe des adjectifs, et il lui assigne un statut particulier, en terminant son article par la constatation suivante :

L'adjectif ethnique transgresse donc la limite entre adjectif qualificatif et adjectif relationnel, et constitue une catégorie lexicale moyenne, occupant les marges de l'une et de l'autre. (Braud 1995 : 270)

Tout en admettant l'opinion de Braud, qui reste en opposition à la mienne, mais qui semble être largement partagée par ses compatriotes, à en juger par la graphie qu'ils appliquent à l'ethnique exprimant la nationalité et employé en fonction de l'attribut, je me permets de commenter l'interprétation d'un exemple qu'il cite. En parlant de l'usage de la majuscule dans le passage ci-dessus, Braud (1995 : 264) constate :

Elle [majuscule] semble plutôt, à parcourir les exemples que nous fournissons les textes, avoir une valeur plus stylistique que grammaticale. On le notera dans l'exemple suivant :

(2) *Il serait urgent de faire en sorte que notre télévision soit [...] un moyen de transmettre la civilisation française, puisque nous sommes Français [...].* (J. Cluzel, *Éducation, culture et télévision*, L.G.D.J., 1994, p. 10).

La majuscule, ici, sert à *manifester* la grandeur et l'autonomie attribuée au référent.

La justification de l'emploi d'une majuscule par une manifestation voulue de « la grandeur et l'autonomie » du référent et relevant de la stylistique et non pas de la grammaire me paraît au moins arbitraire. N'est-il pas indiqué de voir dans la forme *Français*, attribut du sujet, désignant les citoyens français et identifiant leur nationalité, tout simplement un substantif, et en tant que tel écrit avec une majuscule, conformément à la règle d'orthographe toujours en vigueur ? Le sens de la phrase fait ressortir nettement le lien entre la « civilisation française » et l'attachement à l'identité française.

Le problème de la nature de l'attribut ethnique ne me paraissait pas être résolu, les arguments en faveur de l'attribut ethnique adjectival (v. p.ex. Bartning 1984 : 194 et passim, ou Riegel 1985 : 193–195, Braud 1995 : 270) ne m'ont pas convaincue.

¹⁴ L'auteur les a connues en version électronique avant qu'elles ne soient imprimées et le sujet a occupé pendant longtemps nos discussions animées.

¹⁵ Ainsi dans le passage cité.

J'ai décidé de vérifier les opinions plus récentes sur la question. J'ai consulté une grammaire de 2007, *Grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat, Rioul) qui passe pour une référence dans la didactique universitaire en France. Dans le chapitre consacré à l'attribut, j'ai trouvé, à côté de l'information sur son interprétation comme prédicat caractérisant (qualité, état ou catégorisation) le sujet (p. 233), l'indication de l'adjectif comme forme prototypique apparaissant dans cette fonction, mais aussi l'emploi du substantif sans déterminant (p. 235, 237) pour exprimer le statut d'une personne, comme dans les exemples (p. 238) suivants : *Il est fonctionnaire/Français/président du Conseil*. J'ai noté avec satisfaction la majuscule à l'indication de la nationalité, ainsi que les remarques (p. 165) se rapportant à l'absence d'article devant le substantif dans quelques fonctions syntaxiques, entre autres, celle d'attribut exprimant le métier, le rôle ou le statut social, la nationalité, si la fonction de l'attribut est uniquement le classement du sujet dans une catégorie. Toutefois, si le sujet possède une caractéristique ou une définition supplémentaire, l'article devient nécessaire. Ainsi avons-nous (Riegel, Pellat, Rioul 2007 : 165) : *Jean est médecin*, mais *un bon médecin*, *le médecin de Pierre*. Ou encore *Je suis soldat* où simplement le statut est indiqué, à côté de *Je suis un soldat digne de ce nom*. Je comprends donc de la présentation ci-dessus que l'attribut dans les exemples cités, précédé ou non de l'article, est un substantif.

Pourtant, l'un des exemples de la même série (p. 165), éveille mes doutes, à cause de l'orthographe de l'attribut : *Gérard est français jusqu'au bout des ongles/est un excellent Français*. Si l'on admet que dans les deux cas l'attribut est un substantif, et telle était la prémisse du paragraphe, dans la première partie de l'exemple il est écrit avec une faute. Évidemment, nous pouvons interpréter cette première partie comme *Gérard est français* [adjectif] *jusqu'au bout des ongles*, en insistant sur la « francité » – traits propres aux Français, selon un stéréotype admis – et dans ce cas, *français*, étant un adjectif, ne prend pas de majuscule (voir ci-dessus, note 10). Mais cet exemple serait alors incohérent avec le principe du paragraphe.

J'ai consulté aussi quelques manuels de français pour les étrangers publiés dans les années 2001–2012¹⁶. Dans plus d'une dizaine de publications parues en France, j'ai repéré environ 60 exemples de propositions contenant un attribut ethnique,

¹⁶ Dans l'ordre chronologique de parution : Ch. Lavenne, É. Bérard, G. Breton, Y. Canier, Ch. Tagliante, *Studio 100. Méthode de français*, Niveau 1, Paris, 2001, Didier, p. 16, 46 ; Ch. Lavenne, É. Bérard, G. Breton, *Studio 60*, Première partie, Paris, 2002, Didier, p. 14 ; C. Favret, M. Bourdeau, I. Gallego, E. Muguruza, *Oh, là là ! Guide pédagogique*, Paris, 2003, Clé International, p. 31, 56, 57 ; J. Girardet, J. Pécheur, *Campus. Méthode de français, 1. Livre de professeur*, Paris, 2004, Clé International, p. 7, 16, 17 ; R. Mérieux, X. Loiseau, *Connexions. Méthode de français*, Paris, 2004, Didier, p. 14 ; H. Augé, M.D. Cañada Pujols, C. Marlhens. L. Martin, *Tout va bien !. Méthode de français. Livre de l'élève 1*, Paris, 2005, Clé International, p. 25 ; B. Tauzin, A.-L. Dubois, *Express. Le monde professionnel en français*, Paris, 2006, Hachette, p. 11, 12, 23 ; R. Mérieux, X. Loiseau, *Latitudes 1. Méthode de français*, Paris, 2008, Didier, p. 9, 14 ; A. Reboul, A.-Ch. Boulinguez, G. Fouquet, *Mobile A1. Méthode de français* (pour l'éd. polonaise aussi : A. Sobczak, B. Zawisza), Paris, 2012, Didier, p. 17, 134.

écrit toujours sans majuscule ! Et cela sans commentaire ou explication de la règle. Je l'interprète comme une application consacrée par l'usage (une nouvelle règle ?) de l'adjectif ethnique attribut pour indiquer la nationalité du sujet. Dans un seul manuel, dans le cahier destiné à l'enseignant¹⁷, j'ai trouvé des remarques relatives à l'emploi de la construction *C'est/Il est* :

C'est... est suivi d'un nom précédé d'un article. *Il/elle est...* est suivi d'un adjectif sans article. La confusion entre les deux formes est fréquente avec les mots qui sont à la fois noms et adjectifs (noms de professions et de nationalités).

Les auteurs semblent se rendre compte des difficultés dans l'emploi des expressions citées et du syncrétisme des noms de nationalité ou de métier en français, mais n'apportent aucune explication supplémentaire, même s'ils évoquent des noms de nationalité.

Dans un autre manuel pour l'enseignant¹⁸, je trouve le paragraphe : *Le féminin des adjectifs de nationalité* avec des exemples : *Il est allemand et sa sœur est allemande. Il est brésilien, sa femme est...*, etc.

Les didacticiens du français langue étrangère ont l'air de ne plus voir le problème de la nature de l'attribut ethnique : ils le considèrent comme un adjectif (et cela en admettant qu'ils ne commettent pas de faute d'orthographe) ou bien ils appliquent la consigne figurant déjà dans *Le bon usage* de 1993 (p. 110) : « Si le mot est attribut, on a le choix : *Son mari était anglais* ou *Anglais* »¹⁹. Pourtant le même ouvrage (1993 : 703, 2012 : 611) recommande l'emploi de la majuscule dans les noms de nationalités, étant des substantifs.

Le Guide du typographe. Règles et grammaires typographiques pour la préparation, la saisie et la correction des textes (publié à Lausanne en 2000 : règle 203) dit clairement :

L'emploi de la majuscule pour les noms de peuples utilisés comme attributs permet de distinguer la personne de la chose :

Puisqu'il est Français, Jurassien français même, il devrait savoir qu'ici le sol est français et que là-bas il est suisse.

Il est Neuchâtelois, mais, par son mariage, sa fille deviendra Schwytzoise.

Ayant parcouru les informations réunies dans ma documentation, quelque sommaire qu'elle soit, je constate que vingt ans après avoir traité la question de la nature de l'attribut ethnique en français, nous manquons de cohérence entre la description linguistique et la pratique langagière. Bien que les ouvrages normatifs, comme par exemple la *Grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat, Rioul 2007) ou *Le bon usage* (1993, 2011) soutiennent qu'un ethnonyme en fonc-

¹⁷ J. Girardet, J. Pécheur, *Campus. Méthode de français, 1. Livre de professeur*, Paris 2004, Clé International, p. 17.

¹⁸ C. Favret, M. Bourdeau, I. Gallego, E. Muguruza, *Oh, là là ! Guide pédagogique*, Paris 2003, Clé International, p. 56.

¹⁹ Cette remarque est reprise dans l'édition de 2011 du *Bon usage* (p. 96).

tion d'attribut est un substantif et que les noms de nationalités et de peuples doivent prendre une majuscule, l'usage, et même les consignes dans les manuels de français pour les étrangers témoignent de l'interprétation dominante de l'attribut ethnique comme étant un adjectif. L'orthographe semble avoir perdu de l'importance, c'est-à-dire elle n'indique plus la nature de l'attribut (voir la remarque dans *Le Bon Usage* 1993 : 110, 2012 : 96) et on peut même voir *un allemand*, donc substantif, sans majuscule²⁰.

L'identité formelle (sauf la majuscule pour le nom) du substantif de nationalité *Français* et de l'adjectif de relation *français* semble être à l'origine du relâchement orthographique mais aussi de l'identification de nature grammaticale de l'attribut ethnique. Autant dans *Pierre est un Français (citoyen français)*, l'appartenance de l'attribut à la classe des substantifs n'est pas mise en doute, autant *Pierre est Français*, sans article, est interprété (et écrit) comme *Pierre est français*, où l'attribut est considéré comme adjectif, et on lui accorde la même signification qu'à la proposition avec l'attribut substantif avec l'article, c'est-à-dire l'indication de la nationalité de Pierre. Cette proposition est évidemment correcte, mais son sens, à mon avis, n'égale pas à l'indication de la nationalité de Pierre. L'adjectif *français* peut être modifié par un adverbe *très, typiquement, tout à fait*, etc. qui semble renforcer le trait de « francité » attribué à Pierre. Bartning (1984 : 200), ainsi que d'autres linguistes²¹ distinguent les deux sens, mais ils voient l'adjectif (ou le substantif à valeur adjectivale) comme attribut dans les deux énoncés.

Pourtant, il y a plusieurs années, Inge Bartning a indiqué une piste intéressante, qu'elle n'a pas poursuivie : elle commente notamment (Bartning 1984 : 190, note 12) un fragment de l'étude de Magnus Ljung de 1970 (p. 171)²² sur les adjectifs dénominaux en anglais :

Selon Ljung 1970, p. 171, les AE [adjectifs ethniques] anglais sont ambigus entre deux interprétations : 1) « relating to » (*Finnish girl*) et 2) « resembling » (*a very Danish custom*). Il observe un troisième trait caractéristique qui distingue les AE des vrais adjectifs : ils expriment la notion d'identité, A est B, comme dans *Max is Finnish*, qui, selon Ljung, équivaut à *Max is a Finn*. Doit-on proposer pour la construction française parallèle *Pierre est français* une structure "antérieure" *Pierre est Français* ? Il peut être tentant de la proposer pour les N-AE à nom tête /+humain/, mais pour les autres réalisations de N-être-AE, ce parallélisme est exclu. Pourtant, dans la proposition de Ljung, on peut voir une explication de la majuscule de l'AE (ou du substantif correspondant !) en position prédicative avec sujet /+humain/ (cf. l'anglais), qu'on trouve quelquefois : *Pierre est Français*.

L'attribut dans cette proposition serait donc, selon Bartning, un substantif ou un adjectif exprimant l'identité, et cet emploi ne concernerait que les attributs du sujet

²⁰ J. Girardet, J. Pécheur, *Campus. Méthode de français, 1. Livre de professeur*, Paris 2004, Clé International, p. 17.

²¹ J'ai présenté leurs opinions dans Bochnakowa 1995b.

²² Je cite les références d'après Bartning 1984 : 217 : Magnus Ljung, *English Denominal Adjectives*, « Acta Universitatis Gothoburgensis » 21, 1970.

humain. En se référant à l'exemple anglais de Ljung, elle entrevoit, pour la proposition avec l'adjectif ethnique *Pierre est français*, exprimant l'identité (donc nationalité dans ce cas précis), la possibilité d'une structure « antérieure », avec l'attribut écrit avec une majuscule *Pierre est Français*, donc considéré comme substantif. La question de savoir pourquoi cette structure « antérieure » serait remplacée par celle avec un attribut exprimé par un adjectif ethnique ne trouve pas de réponse dans le raisonnement de Bartning.

À mon avis, l'identification quasi générale aujourd'hui de l'attribut dans *Je suis F/français* comme adjectif résulte de la négligence de l'orthographe, et puisque la minuscule initiale est propre à l'adjectif ethnique, contrairement au substantif qui prend la majuscule, l'attribut est considéré comme un adjectif. La même fonction d'un substantif sans article semble être moins remarquée, surtout s'il a la même forme qu'un adjectif (*pâtissier, militaire, jésuite, français*). Il est évident que dans les propositions avec un sujet non humain, l'attribut serait un adjectif, la nationalité et le métier ne concernant que les humains, on aura donc : *Cette voiture est française, mais celle de mon père – italienne*.

J'ai observé, il y a vingt ans, des attestations textuelles (et non pas seulement des exemples dans les grammaires et manuels) des deux graphies (Bochnakowa 1995a et 1995b), et les résultats de mon enquête (Bochnakowa 1995a) ont confirmé non seulement la divergence graphique mais aussi celle de l'interprétation de la nature de l'attribut exprimant aussi bien la nationalité que le métier ou le statut social.

Aujourd'hui, à en juger d'après les solutions proposées dans les manuels de français langue étrangère, l'option adjectivale domine, malgré de modestes suggestions, comme celle de l'exemple contenu dans Bartning (1984 : 190, note 12), Riegel, Pellat, Rioul (2007 : 238) avec l'attribut *Français*, ou l'acceptation de cette graphie par *Le bon usage* (2011 : 96).

Moi-même, je continue à considérer l'attribut ethnique comme substantif²³, donc je l'écris avec une majuscule. Et j'ajouterai à l'appui encore un argument : pour connaître la nationalité de quelqu'un, et obtenir la réponse contenant un ethnonyme, je demanderai *Qui êtes vous ?* ou bien *Quelle est votre nationalité ?* et pour connaître sa profession : *Quel est votre métier ?* *Que faites-vous dans la vie ?* et non pas *Comment êtes-vous ?* qui donnerait en réponse un adjectif.

Évidemment, je dois reconnaître que mon opinion est celle d'un locuteur non-francophone natif, parlant une langue qui distingue formellement le nom de nationalité (*Francuz, Polak*) et l'adjectif d'origine (*francuski, polski*) et je n'arrive pas à adopter l'usage français qui me semble ne pas être expliqué et justifié d'une façon à lever l'ambiguïté. Ou alors, ce que j'ai mis en conclusion de mon étude de 1995 (Bochnakowa 1995b : 199), « on touche là à un fait d'évolution en cours ».

²³ Tout comme les noms de métiers (*militaire*), confessions (*catholique*), choix idéologiques (*communiste*) en fonction d'attribut (sans article).

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris : Flammarion.
- BARTNING Inge (1984) : Aspects syntaxiques et sémantiques des adjectifs ethniques en français, *Revue Romane* 19/2 : 177–218.
- BOCHNAKOWA Anna (1995a) : *Son père est Français* ou *Son père est français. Usage et doutes*, (in :) *Munus amicitiae. Studia Linguistica in honorem Witoldi Mańczak septuagenarii*, Anna Bochnakowa & Stanisław Widłak (éds), Kraków : Wyd. UJ, 11–13.
- BOCHNAKOWA Anna (1995b) : Remarques sur l'ethnique attribut français, *Revue Roumaine de Linguistique* 40/4 : 191–199.
- BRAUD Michel (1995) : L'attribut ethnique : adjectif ou nom ?, *Revue Roumaine de Linguistique* 40/5–6 : 263–270.
- Guide du typographe. Règles et grammaires typographiques pour la préparation, la saisie et la correction des textes* (2000) : Lausanne : Groupe de Lausanne de l'Association suisse des typographes.
- KUPFERMAN Lucien (1991) : Structure événementielle de l'alternance un/Ø devant les noms humains attributs, *Langages* 102 : 52–75.
- Le bon usage. Grammaire française*, par Maurice Grevisse, refondue par André Goosse, (1993) : Paris : Duculot / (2011) : Bruxelles : De Boeck.
- RIEGEL Martin (1985) : *L'adjectif attribut*, Paris : PUF.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René (2007) : *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.